République Française Département de la Loire Arrondissement de ROANNE

COMMUNE DE JURE

Séance du 23 septembre 2025

Date de la convocation: 17 septembre 2025

Membres en exercice: 11

Le 23 septembre 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est

réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE

Votes exprimés : 10 Votes "Pour" : 10 Votes "Contre" : 0 Abstentions de vote : 0

Présents: 10

<u>Présents</u>: Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOT, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Françoise

SAPIN, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

Représentés :

Excusés:

<u>Absents</u>: Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : William GEORGES

DE_20250923_04 LOTISSEMENT LA THUILIERE VENTE DU LOT N° 4 à M. Philippe POYET

Monsieur Philippe POYET souhaite acquérir le lot n° 4 du lotissement communal La Thuilière cadastré B1642 d'une superficie de 1 187 m².

Monsieur le Maire rappelle que, selon la délibération du conseil municipal du 15 juillet 2013, le prix de vente fixé pour le lotissement communal de La Thuilière est de 20 € TTC le m² soit pour le lot n° 4 un prix de vente total de 23 740 € TTC correspondant à 20 772.50 € HT et 2 967.50 € de TVA sur marge conformément au Code Général des Impôts.

Il est demandé aujourd'hui au conseil municipal de se prononcer sur cette vente et de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout acte à venir pour cette opération.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de vendre à Monsieur Philippe POYET le lot n° 4 du lotissement communal La Thuilière cadastré B1642 d'une superficie de 1 187 m² sur la base de 20 € TTC le m² soit 23 740 € TTC correspondant à 20 772.50 € HT et 2 967.50 € de TVA sur marge ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à passer cette vente pour le compte de la Commune et à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, William GEORGES